

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2014

Par convocation en date du 19 avril 2014, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 25 avril 2014 à 20h30.

Etaient Présents : M. Patrick BOURRASSAUT, M. Jean-Yves ROSSET, Mme Michèle COLLIN, M. Marc TAMAIN, M. Georges DUMAS, Mme Sophie BIACABE, Mme Aurélie COUPET, Mme Marie-Françoise DUCERT, M. Denis DUPERRAY, Mme Cécile DUTRAIVE, M. Guy-Pierre PASSINGE, M. Pascal ROUSSILLON, M. Franck TRICAUD, M. Dominique VIAL, M. Louis VIAL.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014 ;
- ✓ Présentation pour information du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- ✓ Etat d'avancement du travail sur le temps périscolaires ;
- ✓ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF ;
- ✓ Acceptation du don de la paroisse Jean XXIII ;
- ✓ Commission communale des impôts directs ;
- ✓ Vente d'un terrain au lieu-dit le Mont ;
- ✓ Mise à disposition ponctuelle de la salle Jeanne d'Arc ;
- ✓ Prix des places dans le cimetière ;
- ✓ Subvention aux associations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation du contrat

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu après avoir demandé de supprimer que le terrain du Suchel n'est pas à vendre.

3. Présentation pour information du Projet d'Aménagement et de Développement

Patrick Bourrassaut présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), premier élément du futur Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet a été préparé avec le bureau d'études roannais Réalités. Il prévoit une croissance du nombre d'habitants de 1% par an fixant un objectif de population à 970 habitants d'ici 10 ans. Il répond ainsi aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Beaujolais qui fixe pour la commune de Valsonne une limite de 5 constructions annuelles supplémentaires et une densité minimale de 10 logements à l'hectare. Par obligation, le futur PLU ne pourra comprendre plus de 5 ha de terrains constructibles.

Conformément aux décisions du Grenelle de l'environnement, les axes qualitatifs du projet reposent sur les points suivants : conserver l'identité et l'ambiance rurale de la commune, affirmer la centralité du bourg par une urbanisation recentrée autour de celui-ci, offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et répondre à leurs besoins en termes d'activités économiques et d'équipements publics, protéger les secteurs agricoles et préserver l'outil de travail des agriculteurs, protéger les milieux naturels, les éléments remarquables et valoriser les paysages caractéristiques de la commune.

Le Maire rappelle que la logique du PLU est très différente de celle du POS. Dans le PLU, seuls les terrains nécessaires à la réalisation de l'objectif de croissance de population sont inscrits alors que le POS classait assez largement les terrains constructibles. Ainsi, cela signifie que, si les terrains classés dans le PLU ne sont pas bâtis dans les 10 ans, les prévisions de croissance de population ne seront pas atteintes.

Le Conseil Municipal, prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ; Débat de ce projet qui structure le futur Plan Local d'Urbanisme.

4. Etat d'avancement du travail sur le temps périscolaires

Michèle Collin et le Maire font un point sur l'avancement du travail sur le temps périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à mettre en place pour la rentrée de 2014. Le gouvernement devant publier dans les jours prochains les dernières modifications, il est précisé que le calendrier et le travail de la commission école devra s'inscrire dans ce contexte et évolution.

5. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Le Maire indique que la Mairie a signé depuis la création de la garderie un contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Ce contrat arrive à échéance et doit être renouvelé afin de bénéficier des financements de la CAF qui s'élève actuellement à 2 800 euros annuel environ. Ce financement est versé à la commune et reversé à la garderie par le biais d'une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce renouvellement pour 4 ans et donne pouvoir au Maire pour signer ce contrat.

Il est à l'occasion de ce sujet fait un point sur les effectifs de la garderie et sur les difficultés financières de cette dernière compte tenu d'un manque d'effectif.

6. Acceptation du don de la paroisse Jean XXIII

Le Maire rappelle que dans le cadre de la restauration des fresques de l'église, la paroisse Jean XXIII a depuis des années fait l'engagement, lorsque les travaux seront réalisés de faire un don à la commune.

Les travaux ayant commencé depuis quelques semaines, il appartient à la commune de prendre une délibération pour accepter ce don.

Le Conseil municipal à l'unanimité remercie la paroisse Jean XXIII et accepte ce don qui s'élève à 25 130 euros.

7. Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

COMMISSAIRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	TAMAIN MARC ROSSET JEAN YVES VIAL LOUIS TRICAUD FRANCK DUCLOS NOELLE ROCHON OLIVIER DANVE LUCIEN CLAPISSON BLANDINE VIGNON GERARD ROUSSILLON PASCAL	DUMAS GEORGES PASSINGE GUY PIERRE VIAL DOMINIQUE DUPERRAY DENIS CHATARD EVELYNE DUPONT YVES BURNICHON RENE PERROT CHRISTIAN COTTON THIERRY ROCHON GILLES
COMMISSAIRES EXTERIEURS A LA COMMUNE	BERNE PAUL VIAL ANDRE	BOST ANDRE CARTET GEORGES

8. Vente d'un terrain au lieu-dit le Mont

Le Maire indique que la commune est propriétaire d'un terrain au lieu-dit le Mont d'une surface de 86 m². Ce terrain aujourd'hui sert au dépôt des conteneurs des ordures. Le terrain attenant venant d'être cédé, il est demandé à la commune si elle accepte de vendre son terrain afin de faciliter l'aménagement des accès.

Le Maire propose de céder ce terrain au prix de 900 euros avec la servitude de pouvoir continuer à déposer les conteneurs. Ce changement de propriétaire implique la signature d'une nouvelle convention avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) comme quoi les conteneurs seront toujours entreposés sur le terrain.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la vente du terrain au prix de 900 euros et la servitude de pouvoir déposer les conteneurs et donne pouvoir au maire pour signer l'acte de vente et la signature de la nouvelle convention avec la COR.

9. Mise à disposition ponctuelle de la salle Jeanne d'Arc

Le Maire expose que Monsieur Matthieu Nove Josserand a demandé à la commune de louer ponctuellement, dans le cadre de ses activités professionnelles la salle Jeanne d'Arc car ne disposant pas pour l'instant de local professionnel.

Mr le Maire indique que l'activité de Mr Nove Josserand dans la salle serait : « Des modules de méditation de pleine conscience ». Il sollicite la location de la salle 8 fois 2 heures et 1 journée un samedi.

Il est par ailleurs précisé que cette salle n'est pas une salle qui appartient à la commune mais mise à disposition gratuitement pour les besoins du groupe rythme et détente.

Compte tenu que la demande est ponctuelle, Mr le Maire propose de louer la salle moyennant une location forfaitaire de 220 euros.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette location et donne pouvoir au maire pour signer le contrat de sous location avec Mr Nové JOSSERAND.

10. Prix des places dans le cimetière

Le Maire indique que la commune de Valsonne a fait construire des places simples et doubles au cimetière. Une délibération doit être prise sur le prix de vente de ces places, sachant que la commune revendra à prix coutant ces places.

Il est proposé de vendre les places au prix suivant :

- ✓ Place simple : 2 580 euros HT
- ✓ Place double : 2 880 euros HT

Il conviendra d'ajouter à ce prix hors taxe la TVA au taux en vigueur au jour de la vente, soit actuellement 20%.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces prix de vente.

11. Décision modificative budget investissement 2014

Marc Tamain précise, comme précédemment évoqué par le Maire, la commune de Valsonne a fait construire des places simples et doubles au cimetière. Au budget primitif d'investissement 2014, le projet prévoyait une somme de 9 000 euros. La facture définitive TTC s'élève à 9 648 euros. Ce dépassement est dû au coût d'évacuation des remblais.

Il est proposé de transférer du projet N°98 « Projet immobilier route de Lyon » 650 € au projet N° 44 « Aménagement cimetière ».

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative.

12. Subventions aux associations

Le Maire indique qu'il souhaite avancer le versement des subventions afin qu'elles soient versées aux associations bénéficiaires en début d'année et notamment avant les classes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les subventions suivantes :

Associations	Montant en €
Club Ecureuil	100
Groupe d'animation	250
Association des familles	100
ACCA (Chasse)	200
Loyal Bambou (Pêche)	100
Amicale boules	100
ASVS (Football)	280
Amicale Sapeurs-Pompiers	220
Rythme et détente	100
Quad du Soanan	100
Association du patrimoine	100
Sou des Ecoles	270
ACPG/CATM	100
JS Pompiers 3 vallées	100
Classe de l'année 2014	150
Garderie péri Scolaire	2800 (1)
Entraide Tararienne	200 (2)
ADMR Val Soanan	400 (2)

(1) : montant de la subvention égale au financement de la CAF

(2) : montant déterminé sur la base de l'enveloppe 2013, soit 600 euros répartis au proportionnellement au nombre de personnes aidées.

13. Prime de départ de J. Cornaton

Le Maire indique qu'une délibération a déjà été prise pour cette prime de 1 000 euros allouée dans le cadre de son départ à la retraite. Il convient de reprendre une délibération car il ne s'agit pas d'une prime mais d'une gratification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la gratification de 1 000 euros à verser à Madame J. Cornaton.

14. Travaux d'accès à la salle Jeanne d'Arc

Le Maire indique que des travaux doivent être réalisés pour l'accès à la salle Jeanne D'arc. Ces travaux intéressent à la fois la commune qui loue la salle pour le groupe rythme et détente mais également l'association paroissiale et Mr Périchon.

Les travaux seront suivis et la commune payera ces derniers dans leur globalité mais ne supportera en investissement qu'un tiers de la charge.

Afin de pouvoir refacturer ces derniers par part égale, à l'association et Mr Périchon (1/3 chacun), il convient de signer préalablement une convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer cette convention et tous avenants qui pourraient s'avérer nécessaires.

Il est enfin précisé que la question de la TVA sera étudiée sur l'obligation ou non de refacturer avec de la TVA.

15. Taux de fiscalité directe locale

Le Maire indique que la fusion des communautés de commune et la création de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) nécessite que la commune de Valsonne délibère sur les taux de fiscalité directe locale, eu égard aux décisions prise par la COR de modifier à la hausse ou à la baisse certaines des taxes que sont la TH (Taxe d'habitation), la TFPB (Taxe sur le Foncier Bâti) et la TFPNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) et la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères).

Marc Tamain présente les enjeux et précise que l'objectif est d'ajuster les taux communaux de manière à ce que les recettes pour la commune et la charge d'impôt pour les habitants restent inchangés.

Il est par ailleurs précisé que deux modes de calculs sont possibles. L'un dit proportionnel, l'autre dit différencié. Le premier consiste à répartir proportionnellement sur chacune des taxes l'évolution, le second consiste à répartir de façon différencié l'évolution, c'est-à-dire de façon à ce que à l'euro près, les taux soient ajustés de manière à produire la même recette fiscale pour la commune pour chacune des taxes et que chaque contribuable paie le même impôt sur chacune des taxes également.

Il est proposé de retenir la méthode dite différenciée est d'ajuster les taux ainsi en intégrant l'ajustement de taux pour la TEOM :

VALSONNE	Taux actuels	Taux proposés
	Taux commune	Taux commune
TH	6,13%	6,13%
TFPB	10,45%	13,73%
TFPNB	28,19%	31,13%

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les taux suivants :

- ✓ TH : 6,13% inchangé
- ✓ TFPB ; 13,73%
- ✓ TFPNB : 31,13%

16. Questions et informations diverses.

Le Maire informe que la commune a renoncé à son droit de préemption sur la vente de la maison Dessogère

Monsieur Georges Dumas indique que lors de la réunion du syndicat des eaux, Mr Jacques Larrochette a été élu Président et Lucien Danve Président d'honneur.
Par ailleurs, il précise que le bail de l'auberge arrivant à échéance, il sera reconduit.

Marc Tamain propose qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler sur les impôts locaux.

Le groupe est constitué est sera composé :

- ✓ Denis Duperray
- ✓ Dominique Vial
- ✓ Louis Vial
- ✓ Marc Tamain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Fait à Valsonne, le 19 mai 2014

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc TAMAIN

Patrick BOURRASSAUT